



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux Contrats
ALTAPROFITS PEP
CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR
~ ALTA RENDEMENT 2017 ~
(FR0013235462)

Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur
au plus tard le : 30 Mai 2017
en cas d'arbitrage

Souscripteur* : _____ Co-Souscripteur** : _____
Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____
Adresse : _____ Adresse : _____
Numéro de Contrat* : _____ (en cas d'arbitrage)
Courtier : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande d'arbitrage ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande d'arbitrage ne sera pas prise en compte

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

<u>Libellé du support</u>	<u>Code ISIN</u>	<u>Montant brut en euros ou en %*</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

ALTA RENDEMENT 2017 (FR0013235462)

*Rayez la mention inutile

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier



I - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES & CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support **ALTA RENDEMENT 2017** sont les suivantes :

Instrument financier non garanti en capital ni à l'échéance, ni en cours de vie Période de commercialisation : du 01/03/2017 au 02/06/2017	
Code Isin : FR0013235462	Valeur nominale : 1 000 €
Émetteur : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	Durée (hors remboursement anticipé) : 10 ans
Garant : BNP Paribas SA	Date d'émission : 01/03/2017
Sous-jacent de référence : L'Indice EuroStoxx 50	Date de constatation initiale : 02/06/2017
	Date d'échéance : 16/06/2027

➤ AVERTISSEMENT PRÉALABLE A L'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR :

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout investissement sur ce support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Dans l'hypothèse de la survenance du scénario le plus défavorable tel que présenté dans la Documentation remise au Souscripteur préalablement à l'investissement, celui-ci est informé et a conscience du risque de perte totale de son investissement.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux RISQUES suivants :

RISQUE DE CREDIT : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

RISQUE DE MARCHÉ : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement prévue le 16/06/2027 risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

➤ FRAIS AU TITRE DE L'UNITE DE COMPTE :

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

➤ MODALITES D'INVESTISSEMENT / DE DESINVESTISSEMENT :

L'investissement sur **ALTA RENDEMENT 2017** est réservé aux seules opérations d'arbitrage. La demande d'investissement sur le support **ALTA RENDEMENT 2017** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Le Souscripteur a bien été informé que cet instrument financier est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de **10 ans**.

Pour investir sur le support en unités de compte **ALTA RENDEMENT 2017**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure au **16/06/2027**.

ALTA RENDEMENT 2017 n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachat partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement de **ALTA RENDEMENT 2017** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

II - QUESTIONNAIRE

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier ALTA RENDEMENT 2017.

Votre investissement sur ALTA RENDEMENT 2017 ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Question 1 :

La durée maximum de **ALTA RENDEMENT 2017** est-elle de 10 ans ?

Oui Non

Question 2 :

La valeur de **ALTA RENDEMENT 2017** est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ?

Oui Non

Question 3 :

ALTA RENDEMENT 2017 présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ?

Oui Non

Question 4 :

Est-ce que **ALTA RENDEMENT 2017** a comme sous-jacent l'Indice Eurostoxx 50 ?

Oui Non

Question 5 :

ALTA RENDEMENT 2017 peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ?

Oui Non

Question 6 :

Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ?

Oui Non

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)

SIGNATURE(S)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier



Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « ALTA RENDEMENT 2017 » et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs
- et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »
- et/ou • du Prospectus complet ou simplifié
- et/ou • de la Brochure commerciale
- et/ou • de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

Fait à _____, le _____

(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de satisfaire à votre demande ou d'effectuer des actes de souscription ou de gestion de vos contrats. Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées par Generali Vie pour des besoins de connaissance client, de prospection (sous réserve du respect de votre droit d'opposition ou de l'obtention de votre accord à la prospection conformément aux exigences légales) d'animation commerciale, d'études statistiques, de recouvrement, d'évaluation et gestion du risque, de sécurité et prévention des impayés et de la fraude, de respect des obligations légales et réglementaires.

Ces informations pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du Groupe Generali en France, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, Generali Vie peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de Generali Vie – Conformité - TSA 70100 - 75309 Paris Cedex 09.